



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 381-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 377-2019**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, greffière

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 381-2020 modifiant le règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 377-2019;

QUE le règlement 381-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 22 avril 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 22 avril 2020.

*Stéphanie Paquette*  
Stéphanie Paquette, LL.B., D.D.N., OMA  
Greffière